

## AVIS DE COURSE



Nom de la compétition : **Avèm acabat**  
Dates complètes : **08-09 novembre 2025**  
Lieu : **Base des Étangs SAÏX 81710**  
Autorité Organisatrice : **Voile-Handi-Valide**  
Grade : **5A INQ**

### PRÉAMBULE

#### Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents.es et aux accompagnateurs.trices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.es.

#### Avertissement et sensibilisation plantes aquatiques plans d'eau intérieurs

De plus en plus de plantes exotiques aquatiques sont transportées. Une fois installées dans nos milieux aquatiques, leur prolifération engendre des impacts sur nos pratiques, sur la biodiversité et sur la santé, n'y participez pas !

a. Vérifiez :

- Inspectez d'abord votre embarcation en prêtant une attention particulière à toutes les zones où des plantes aquatiques et des organismes vivants pourraient être présents (puits de quille, dérive, foil, aileron, safran, remorque, vide-vite, ancre de mouillage, etc...).
- Inspectez également vos effets personnels. Des fragments de plantes peuvent survivre jusqu'à trois semaines dans un pli de pantalon de ciré.
- Vérifiez également votre remorque qui peut remonter beaucoup de végétations aquatiques

b. Nettoyez : Nettoyez si possible vos équipements à l'eau chaude, votre embarcation et votre remorque en utilisant un nettoyeur haute pression.

c. Séchez : Le séchage de l'embarcation et de l'équipement permet de terminer le processus de décontamination.

### 1 RÈGLES

La compétition est régie par :

- 1.1. Les règles telles que définies dans les règles de course à la voile (RCV),
- 1.2. Les règlements fédéraux,
- 1.3. Les règles des classes Mini J et Hansa

### 2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

Les IC seront disponibles à l'inscription et affichées sur le tableau officiel à l'entrée du Club House.

### 3 COMMUNICATION

- 3.1 En ligne, une copie à titre d'information du tableau officiel d'information est consultable à l'adresse :

<http://www.handi-voile-en-midi-pyrenees.fr/Competitions/Avis-de-course/>

- 3.2 [DP] [NP] Pendant qu'il est en course sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

### 4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

- 4.1 La compétition est ouverte à tous les bateaux en intersérie quillards de rating > 1245.

- 4.2 Documents exigibles à l'inscription :

- 4.2.1 a. Pour chaque concurrent majeur, être en possession d'une Licence temporaire FFVoile ou Club FFVoile mention "compétition" ou "pratiquant"

Pour chaque concurrent mineur, être en possession :

d'une licence Club FFVoile mention « compétition » valide ou

d'une licence temporaire FFVoile ou d'une licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur

- b. Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :

- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing

- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros

- pour les mineurs, l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur.

- c. une autorisation parentale pour tout concurrent mineur.

- 4.2.2 Pour le bateau :

- Si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.

- 4.3 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en remplissant le formulaire d'inscription sur :

<http://www.handi-voile-en-midi-pyrenees.fr/Competitions/Avis-de-course/> et en l'envoyant, avec les droits requis, à Jean-Claude Mirc au 25 rue des Florales 31250 Revel ou à l'adresse [jc.mirc@orange.fr](mailto:jc.mirc@orange.fr) (inscription sur place) jusqu'au **dimanche 02 novembre 2025**.

- 4.5 Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve un bateau doit s'acquitter des exigences d'inscription et payer tous les droits

- 4.6 Les inscriptions tardives seront acceptées selon les conditions suivantes :supplément de 20€ après le 02/11/ 2025.

### 5 DROITS À PAYER

5.1 Les droits sont les suivants :

| Classe       | Droits d'inscription jusqu'au 02 /11/2025 | Droits après le 02 novembre 2025 |
|--------------|-------------------------------------------|----------------------------------|
| <b>INQ</b>   | <b>45€ / coureur</b>                      | <b>60 € / coureur</b>            |
| accompagnant | <b>25 € / accompagnant</b>                | <b>30 € / accompagnant</b>       |

Sont inclus dans les droits d'inscription :

- l'organisation de la compétition, le grutage des bateaux,
- l'animation Occitane, le pot d'accueil et le repas des coureurs.

5.2 Autres frais : les paniers-repas, petits déjeuners et l'hébergement chalet si place disponible à réserver avant **le 02/11/2025**  
Pour les accompagnants : comprend l'animation Occitane, le pot d'accueil et le repas des coureurs : **25€/personne**

## 8 PROGRAMME

8.1 Accueil au Club House à partir de 9h le samedi 08 novembre 2025.

8.2 Confirmation d'inscription :

| Date       | De  | À   |
|------------|-----|-----|
| 08/11/2025 | 10h | 12h |

8.3 Jours de course :

| Date       | Briefing | 1er signal d'avertissement | Nb courses max/jour |
|------------|----------|----------------------------|---------------------|
| 08/11/2025 | 12h00    | 13h00 courses à suivre     | 4                   |
| 09/11/2025 | 10h00    | 10h30 courses à suivre     | 7                   |

8.4 Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera fait après 15h30.

## 11 LIEU

11.1 Espace de Loisirs des Etangs (Dicosa), chemin des Héronnières, La Serre, 81710 Saïx

11.2 Une fois arrivé à la barrière appeler le : 0617836406.

## 12 LES PARCOURS

12.1 Les parcours « B » (bâbord) et « T » (tribord) seront décrits en annexe PARCOURS des Instructions de course en incluant l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être laissée.

## 13 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

Pour la classe **INQ**, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

## 14 CLASSEMENT

14.2 Deux courses validées sont nécessaires pour valider la compétition.

14.3 Courses retirées :

- Quand moins de quatre courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses courses.
- Quand quatre à sept courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses courses moins la plus mauvaise.
- Quand 8 courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses courses moins les 2 plus mauvaises

## 16 BATEAUX LOUÉS OU PRÊTÉS

[DP] [NP] Un bateau loué ou prêté peut porter des lettres de nationalité ou un numéro de voile non conformes à ses règles de classe, à condition que le comité de course ait approuvé son identification de voile avant la première course.

## 18 PROTECTION DES DONNÉES

18.1 **Droit à l'image et à l'apparence :**

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gratuitement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

18.2 **Utilisation des données personnelles des participants**

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant [dpo@ffvoile.fr](mailto:dpo@ffvoile.fr) ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

## 19 ÉTABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

## 20 RÉSULTATS, PRIX

Tous les coureurs seront récompensés. Coupe aux premiers de chaque catégorie, produits du terroir à chaque participant.

L'annonce des résultats et la remise des prix seront effectués le dimanche 09 novembre 2025 vers 16h30 suivis d'une collation.

## 21 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

|                              |                     |                                                                   |
|------------------------------|---------------------|-------------------------------------------------------------------|
| Président du Jury :          | Jacques Sicard      |                                                                   |
| Président Comité de Course : | Théo Wendling       |                                                                   |
| Commissaire aux résultats :  | Marie-France Potier |                                                                   |
| Contact et renseignements :  | Marie-France Potier | 06 17 83 64 06 <a href="mailto:timifa2@sfr.fr">timifa2@sfr.fr</a> |

### ANNEXE A : Lieu de la régate et zones de dangers à éviter

